

4 décembre 2007

07.204

Projet de décret des groupes libéral-PPN et radical**Initiative cantonale à l'Assemblée fédérale: permis de travail pour les étrangers qui ont étudié en Suisse***Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

sur la proposition de la commission ...

décète:

Article premier Les étudiants étrangers qui ont obtenu un diplôme (master ou doctorat) dans une haute école suisse, études financées largement par la Suisse et/ou un canton, reçoivent un permis de travail pendant trois ans dès l'obtention de leur diplôme.

Art. 2 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

*Le président,**Les secrétaires,***Motivation**

Actuellement, de nombreux étudiants qui suivent le cursus des hautes écoles viennent de pays hors Union européenne ou Association européenne de libre échange (AELE). Après l'obtention de leur diplôme, ils ne peuvent obtenir de permis de travail, même si la Suisse et/ou les cantons ont financé tout ou partie de leurs études. Notre pays se prive ainsi de compétences et des "cerveaux", même s'il a investi pour leur formation.

Le canton de Neuchâtel se trouve fréquemment confronté à cette situation, en raison de la présence de l'EPFL (IMT) sur son territoire, en plus de l'Université et des HES.

S'il est réjouissant de constater que nos Hautes écoles contribuent à la formation de jeunes qui retourneront dans leur pays avec un bagage académique, on doit aussi constater que ces mêmes diplômés devraient aussi pouvoir compléter leur formation au sein d'entreprises suisses afin d'acquérir des compétences hors du milieu académique. Ils n'en seront que plus performants de retour dans leur pays. Ils permettront également à nos entreprises d'engager dans leurs filiales étrangères des personnes familiarisées avec leur culture entrepreneuriale.

Signataires: C. Gueissaz, T. Perrin, R. Tanner, D. Humbert-Droz, M. Barben, E. Bernoulli, L. Favre, D. Cottier, R. Comte, J.-B. Wälti, Ph. Bauer, C. Blandenier, M.-A. Nardin, Y. Fatton, P.-A. Steiner, C. Hostettler, F. Monnier, Y. Botteron, L. Amez-Droz et Ch. Häslar.